



TEAM La Charrette

SAMEDI
28
SEPTEMBRE
2024

6ème Régularité-Expérience Roger Usclard REGLEMENT PARTICULIER 2024

Article 1 – DÉNOMINATION de la MANIFESTATION

L'association " **TEAM LA CHARRETTE** " en tant qu'organisateur technique et administratif organise avec le concours de la commune de Saint-Jean-en-Royans, le samedi 28 septembre 2024, en doublure de la 16ème Ronde de Régularité Roger Usclard,
la 6ème Régularité-Expérience Roger Usclard.
Elle vise à réunir des propriétaires de véhicules à caractère sportif, dans un esprit amical et convivial et souhaitant s'initier à la régularité.

Article 2 - RESPONSABLES de la MANIFESTATION

Conformément aux RTS (règles techniques et de sécurité) de la FFSA
Directeur de la manifestation : M. Christian CAFFARDO → licence FFSA N°43332
Directeur de l'épreuve : M. Daniel DUMOND → licence FFSA N°2345
Responsable vérif. Techniques : M. Patrice LAMOTTE → licence FFSA N°211954
Responsable vérif. Administratives : Mmes Valérie ARNAUD et Corinne GARCIA
Relations concurrents : Mrs Pascal ARNAUD et Olivier SEITÉ

Article 3 - DESCRIPTION de la MANIFESTATION

Le parcours reprend l'intégralité de la 16ème Ronde de Régularité Roger Usclard à savoir :
Parcours secret de type pénalisant se déroulant sur la voie publique, dont la moyenne horaire est inférieure à 50 km/h.
Les départs seront donnés de minute en minute, après les voitures engagées à la 16ème Ronde de Régularité Roger Usclard, dans l'ordre croissant des numéros. Le parcours sera gardé secret jusqu'au moment du départ où aura lieu la remise du road-book.

Article 4 - PROGRAMME

Clôture des inscriptions **lundi 23 septembre 2024.**

Vérifications Administratives et Techniques
chez PF AUTOMOBILES - 475 Allée du Languedoc - 26300 BOURG-DE-PEAGE :
Le vendredi 27 septembre de 18H00 à 19H45 et samedi 28 septembre de 6h30 à 8h00

La 6ème Ronde de Régularité Roger USCLARD sera divisée en 2 étapes :

- **1ère étape** : samedi 28 septembre matin suite à la 16ème Ronde de Régularité Roger Usclard
- **2ème étape** : samedi 28 septembre après-midi suite à la 16ème Ronde de Régularité Roger Usclard



PF Automobiles - ZI Nord - 475 Allée du Languedoc - 26300 BOURG-de-PÉAGE

Association loi 1901 N°263002608



Team La Charrette



teamlacharrette@gmail.com



teamlacharrette.com





TEAM La Charrette

SAMEDI
28
SEPTEMBRE
2024

6ème Régularité-Expérience Roger Usclard REGLEMENT PARTICULIER 2024

Article 5 - VÉRIFICATIONS

Les véhicules devront être en conformité avec les obligations légales.

Lors des vérifications, les participants devront présenter **les originaux** de leur permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique et attestation d'assurance en cours de validité, l'autorisation du propriétaire du véhicule si celui-ci n'est pas à bord. Il appartient au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation. Une décharge de responsabilité civile sera demandée au conducteur et au passager.

Un triangle et un gilet de sécurité par membre d'équipage, un cric et une roue de secours devront être présents à bord du véhicule tout au long de l'épreuve

Les participants ne sont pas autorisés à disposer d'un appareil de mesure de distances de leur choix.

Article 6 - INFRACTIONS

Des contrôles du code de la route pourront être organisés le long du parcours par l'organisation, la police ou la gendarmerie. Tout dépassement de la vitesse autorisée entraînera des pénalités (voir article 10).

Les conséquences des infractions au code de la route ne pourront en aucun cas être opposées aux organisateurs et incomberont totalement aux participants. L'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de conduite dangereuse et/ou de comportement inamical envers les organisateurs, les officiels ou les autres participants.

Article 7 - MODIFICATION ET RÉCLAMATION

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment, tout ou partie du programme et du règlement en fonction des circonstances. La manifestation se déroulant sous le signe de la courtoisie : **aucune réclamation ne sera acceptée.**

Article 8 - ÉQUIPAGE

L'équipage est composé de deux personnes, conducteur et navigateur, présentes en permanence dans le véhicule. Concernant le navigateur, l'âge minimum requis est fixé à 10 ans (avec autorisation parentale). Aucune licence n'est exigée.



PF Automobiles - ZI Nord - 475 Allée du Languedoc - 26300 BOURG-de-PÉAGE

Association loi 1901 N°263002608



Team La Charrette



teamlacharrette@gmail.com



teamlacharrette.com





TEAM La Charrette

SAMEDI
28
SEPTEMBRE
2024

6ème Régularité-Expérience Roger Usclard

REGLEMENT PARTICULIER 2024

Article 9 - CONTROLES DE PASSAGE ET HORAIRES

Les organisateurs pourront installer des Contrôles de Passage (CP) inopinés, afin de vérifier le respect de l'itinéraire par les participants. Les commissaires chargés de ces contrôles viseront le carnet de bord sans mentionner l'heure de passage.

Tout visa manquant entraînera une pénalité.

Au départ de chaque Zone de test de Régularité (ZR), les commissaires chargés du contrôle relèveront l'heure de départ effective des concurrents.

Tout au long de chacune de ces Z.R., des repères GPS de chronométrages intermédiaires seront disposés. Le système de géolocalisation GPS de la société CHRONODIUM en temps réel permet de vérifier le respect de l'itinéraire et la moyenne horaire fixés par l'organisateur. Ces derniers éléments seront communiqués aux concurrents au départ de chaque étape.

Article 10 - PÉNALITÉS

- Perte du carnet de bord	5.000 pts
- Excès de vitesse 1ère infraction	5.000 pts
- Excès de vitesse 2ème infraction	Mise Hors Course
- Etape manquée	2.000 pts
- Absence pointage à CH	500 pts
- Non-respect du code de la route (sauf excès de vitesse)	500 pts
- Absence de plaque ou de numéros	200 pts
- C.P. manqué	100 pts
- Arrivée en sens inverse à un point de contrôle	50 pts
- Par minute d'avance ou de retard	10 pts
- En régularité par seconde d'avance ou retard	1 pt

Article 11 - CATÉGORIES VÉHICULES

Le nombre de véhicules acceptés est limité à 40.

Sont retenus :

Tous véhicules coupés, cabriolets ou berlines à tendance sportive ou dérivés conforme au code de la route Française (l'organisateur se réserve le droit de non-acceptation d'un véhicule).



PF Automobiles - ZI Nord - 475 Allée du Languedoc - 26300 BOURG-de-PÉAGE

Association loi 1901 N°263002608



[Team La Charrette](#)



teamlacharrette@gmail.com



teamlacharrette.com





TEAM La Charrette

SAMEDI
28
SEPTEMBRE
2024

6ème Régularité-Expérience Roger Usclard

REGLEMENT PARTICULIER 2024

Article 12 - DROITS D'ENGAGEMENT

Le formulaire d'engagement doit être impérativement accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de TEAM LA CHARRETTE (encaissement du chèque le jour de la ronde).

L'engagement est fixé à : ➔ **300 euros par voiture**

Il comprend :

- Les plaques de rallye + numéros de portières
- Les road-books et carnet de route
- Le buffet du samedi midi
- Apéritif dînatoire et remise des prix du samedi soir
- Le cadeau souvenir de l'événement

Un chèque de caution de 100 € sera demandé avec l'inscription (chèque séparé) et rendu à la fin de l'épreuve lors de la restitution du transpondeur.

Article 13 – CLASSEMENTS ET REMISE DES PRIX

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex-æquo, les équipages seront départagés en donnant l'avantage au véhicule le plus âgé ou à la cylindrée la plus faible.

Seront récompensés :

- Les trois premiers au classement général
- Le premier équipage entièrement féminin
- Le premier plus jeune copilote

Article 14 - ASSURANCE

L'organisation "Team la Charrette" a souscrit une assurance responsabilité civile manifestation auprès de

SARL GBG ASSURANCES 24 boulevard Régis Gignier 26100 ROMANS

MMA IARD

N° contrat 120049627



PF Automobiles - ZI Nord - 475 Allée du Languedoc - 26300 BOURG-de-PÉAGE

Association loi 1901 N°263002608



[Team La Charrette](#)



teamlacharrette@gmail.com



teamlacharrette.com

4



TEAM La Charrette

SAMEDI
28
SEPTEMBRE
2024

6ème Régularité-Expérience Roger Usclard

REGLEMENT PARTICULIER 2024

HEBERGEMENTS

Camping municipal à Saint-Nazaire-en-Royans – **T. 04 75 48 41 18**

Gîtes municipaux à Saint-Nazaire-en-Royans : studios/appartements de 2 à 7 personnes
Renseignements à la mairie – **T. 04 75 48 60 63**

Camping municipal « LES BORDS DE LYONNE » à Saint-Jean-en-Royans – **T. 04 75 47 74 60**

B&B HOTEL VALIMMONIA - 25 rue Traversière à Alixan - **T. 04 84 88 50 39**

CAT'HOTEL - 7 allée des Alpes à Bourg-de-Péage - **T. 04 75 05 10 60**

HOTEL « LE CLOS DES TANNEURS » - 2 Av Adolphe Figuet à Romans-sur-Isère - **T. 04 75 05 10 20**

Hôtel LE CASTEL FLEURI à Saint-Jean-en-Royans – **T. 04 75 47 58 01**

Hôtel ROME à Saint-Nazaire-en-Royans – **T. 04 75 48 40 69**

Hôtel DU ROYANS à Pont-en-Royans (6.2 km de St-Jean-en-Royans) – **T. 04 76 36 01 03**

Hôtel BEAU RIVAGE à Pont-en-Royans (6.2 km de St-Jean-en-Royans) – **T. 04 76 36 00 63**

RENSEIGNEMENTS - CONTACTS

 **Christian Caffardo**
06 14 14 16 19

 **Pascal Arnaud**
06 47 30 61 02

 **PF Automobiles - ZI Nord - 475 Allée du Languedoc - 26300 BOURG-de-PÉAGE**

Association loi 1901 N°263002608

 **Team La Charrette**

 **teamlacharrette@gmail.com**

 **teamlacharrette.com**

5